

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**Du Nord Est Béarn**

Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte du siège de la communauté de communes le 30 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vingt-trois mars deux mille dix-sept  
 à la salle Multi-Activités de Lembeye  
 à vingt heures

Date de la convocation: 14 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 99

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), Mme Myriam CUILLET (Abère), M. Christian ROCHE (Andoins), Mme Maïte POUHIN (Anoye), Mme Mane-Udite RIGAUD (Aricau-Bordes), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idemes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Bernard BURON (Barinque), M. Maurice MINVIELLE (Barzun), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Yan DEBOSSE (Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétracq), M. Thierry CARRERE (Buros), M. Michel ARRIBE (Buros), Mme Josiane VAUTIER (Buros), M. Charles MURRILLO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), M. Jean-Paul MATTEI (Ger), M. Bernard POUPLAN (Ger), Mme Evelyne PONNEAU (Ger), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTROY (Lassere), M. Jean-Michel DESSERE (Lembeye), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), M. Christophe SUAREZ (suppléant Lespourcy), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), Mme Nadège MAHIEU (suppléante Lourenties), M. Chrisitan ROUMIGOU (Lucarre), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalongue-Juillacq), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), Mme Sylvie CAU-MIL (suppléante Moncaup), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Dino FORTE (Morlaàs), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. DAVID Gilbert (Nousty), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouillon), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. PARZANI Serge (suppléant Ponson-Dessus), Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrus), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Benoît MARINE (Saint-Laurent-Bretagne), M. Lucien LARROZE (Sedzère), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Stéphane PEDEBOY (Serres-Morlaàs), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost).

Représentés : Mme Christelle DESCLAUX (Anos) ayant donné pouvoir à Mme Martine LOUSTAU, M. Fabien MINVIELLE (Livron) ayant donné pouvoir à M. Maurice MINVIELLE, M. Robert DEMONTE (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Dino FORTE, Mme Sylvie POUTS (Nousty) ayant donné pouvoir à M. Claude BORDE-BAYLACQ, M. Didier LARRAZABAL (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Christophe VOISIN, M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq) ayant donné pouvoir à Mme Monique LARBEYOU,

Absents excusés : M. Francis SEBAT (Bedeille), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), M. Georges LAMAZERE (Crouseilles), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), Mme Martine MONTAGUT (Ger), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. Mathieu LAFARGUE (Labatmale), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Robert CARTER (Maucor), M. Marc GAIRIN (Morny), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), Mme Françoise LARRE (Pontacq), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. Robert GAYE a été élu secrétaire.

**Délibération n°2017-2303-2.1-10 : PLANIFICATION**  
**Exercice de la compétence**

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes exerce la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Par délibération en date du 17 décembre 2015, l'ancienne Communauté de Communes Ousse Gabas a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les communes d'Ast, Barzun, Espoey, Ger, Gomer, Hours, Labatmale, Limendous, Livron, Lourenties, Lucgarier, Nousty, Ponson Dessus, Pontacq et Soumoulou.

Son élaboration est conduite par le bureau d'étude Artélia et par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour le volet agricole. L'Agence d'Urbanisme Atlantiques et Pyrénées a également été sollicitée pour un accompagnement à maîtrise d'ouvrage dans cette mission, qui est déjà bien avancée puisque le Projet d'Aménagement et de Développement Durable devrait être débattu avant l'été.

Suite à la création de la Communauté de Communes du Nord Est du Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes Ousse Gabas, du Canton de Lembeye en Vic-Bilh et du Pays de Morlaàs, il convient d'acter de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle territoriale de prescription dans les mêmes modalités que celles définies par délibération du 17 décembre 2015.

Il convient également d'acter, afin de ne pas pénaliser les communes, la poursuite de l'élaboration et/ou de la révision et/ou de la modification des documents d'urbanisme des communes ayant engagées celles-ci avant le 31 décembre 2016. La commune devra solliciter la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et donner son accord.

Après avoir entendu, le Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace - PLUI – SCOT – PLH – Service Autorisation des Droits du Sol, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

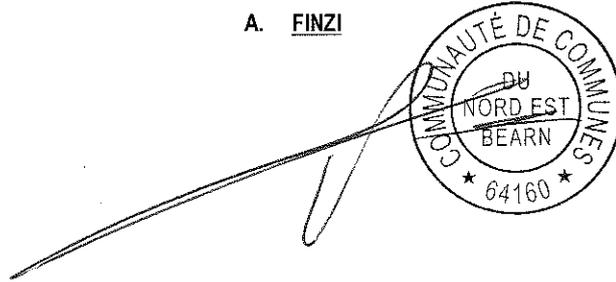
DECIDE de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 15 communes composant anciennement la Communauté de Communes Ousse-Gabas ;

DECIDE de poursuivre l'élaboration et/ou la révision et/ou la modification des documents d'urbanisme des communes ayant engagé celle-ci avant le 31 décembre 2016, pour les communes qui le souhaitent et qui donnent leur accord à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour le faire.

Fait et délibéré à Morlaàs, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Morlaàs, le 24 mars 2017  
**Le Président,**

A. FINZI

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD EST BEARN" around the perimeter and "64160" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a long, sweeping line that starts from the left and ends near the center of the stamp.